

## PROGRAMME DE FORMATION

### Comprendre les responsabilités des offices de tourisme dans la promotion du tourisme en montagne

#### Objectifs de la formation

- Connaître les responsabilités de l'office de tourisme dans la diffusion d'informations sur les activités montagne
- Renseigner le public sur la pratique des activités montagne
- Intégrer la notion de responsabilité dans ses outils (éditions, outils digitaux)

#### Programme

A travers les missions régaliennes d'accueil, d'information du public, de promotion, voire de vente ou d'organisation d'évènementiel, les salariés des offices de tourisme engagent la responsabilité de leur établissement. Une actualisation des connaissances juridiques est nécessaire, a minima tous les 5 ans, pour rester opérationnel dans la compréhension du sujet. La formation peut donc être suivie plusieurs fois.

**Cette formation a pour but de mieux connaître l'engagement de responsabilité de l'office de tourisme dans ses missions, et notamment au regard de la promotion des activités "montagne", afin de comprendre et mettre en place les outils indispensables pour se prémunir contre les risques juridiques et judiciaires liés à ces responsabilités.**

#### Module 1 : Présentation générale des responsabilités liées à un office de tourisme

- Les responsabilités du Code civil
- Les responsabilités du Code de la consommation
- Les responsabilités du Code pénal
- La responsabilité des agents et celle des dirigeants
- L'office de tourisme en tant qu'organisateur ou concepteur de séjour touristique

#### Module 2 : Interaction des offices de tourisme avec les différents protagonistes

- Le touriste de proximité (avec une connaissance / expérience montagne)
- Le touriste de non-proximité (sans une connaissance / expérience montagne)
- Pouvoir travailler avec l'ensemble des professionnels de la montagne au regard des responsabilités respectives

#### Module 3 : Cas pratique de mise en situation (été et hiver)

#### Méthodes et supports

- Apports théoriques : les notions de droits abordées sont, dans un premier temps, vulgarisées pour favoriser leur assimilation, puis au fur et à mesure de la formation elles deviennent de plus en plus précises.
- Cas pratiques, exercices et ateliers
- Supports ou ressources pédagogiques transmis aux stagiaires

#### Public

Tout public en office de tourisme

## Prérequis

Pas de prérequis

## Informations complémentaires

Cette formation est animée par Cyril PROST, juriste et coordonnateur au tribunal judiciaire d'Annecy, accompagnateur en montagne et formateur spécialisé dans les aspects juridiques des professions réglementées de la montagne

### Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

### Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Evaluation des acquis par l'intervenant.e en fonction des objectifs visés : quizz
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé 2 jours après la fin de la formation
- Les participants peuvent accéder à un « feedback juridique » sur des questions réelles qu'ils rencontreraient après cette formation dans le cadre de l'exercice de leur métier

## Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures